

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES ALLOIS

Registre des délibérations du Comité Syndical

06 - Délibération en date du 28/09/2020 portant désignation de délégués en vue de la renégociation de la convention d'achat d'eau avec le Syndicat Vienne Combade :

Le Comité Syndical du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Allois s'est réuni à la mairie de La Geneytouse le 28 septembre 2020, à 19H30 suivant convocation en date du 23 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Olivier LABREGERE.

Présents : MM LABREGERE Olivier, DESROCHE Roger, GRENIER Christian, LEMARCHAND Frédéric, MAYAUD Thierry, PAROT Serge, PAUZAT Yves, REYGNAUD Claude, SERRU Romain, THALAMY Bernard, THEYS Antony.

Absents excusés : ROUX Jacques.

M. SERRU Romain a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
12	11	11	11	11	0

Le Président rappelle que l'article 9 du contrat d'achat/vente d'eau signé avec le Syndicat Vienne Combade est rédigé comme suit : « Le présent contrat est conclu à compter du 1^{er} janvier 2015, il sera renouvelé annuellement par tacite reconduction pour une durée de 5 ans. Un an avant la date d'expiration, la collectivité et le SVC conviennent de désigner des représentants qui se rencontreront en vue de définir les modalités de poursuite de la livraison de l'eau ou s'il y a lieu, des modalités de fin de contrat ».

Il précise que par délibération du 7 février 2020 le Comité Syndical avait autorisé la prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2020

Le Président invite donc l'assemblée à désigner quatre représentants en vue de la renégociation de ce contrat.

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DESIGNE MM. LABREGERE Olivier, REYGNAUD Claude, PAROT Serge et DESROCHE Roger pour représenter la collectivité dans le cadre de ces négociations.

A La Geneytouse, le 05 octobre 2020

Le Président

LABREGERE Olivier



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 05 octobre 2020.